



# FLASH Nieurlet Infos

Dans le cadre de l'épidémie de CORONAVIRUS qui sévit actuellement et les mesures de confinement prises par le gouvernement, le secrétariat de la mairie est fermé jusqu'à nouvel ordre; **Une permanence téléphonique, pour les urgences sera assurée de 9 h à 12 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis** au 03.21.88.33.93 ou par mail [nieurlet.mairie@orange.fr](mailto:nieurlet.mairie@orange.fr) .

**Voici le nouveau modèle d'attestation de déplacement dérogatoire : N'oubliez pas d'indiquer l'heure de sortie en plus de la date.** Elle est téléchargeable sur le site de la commune en format PDF (ou vous pouvez la recopier sur papier libre). Des formulaires sont disponibles dans le hall de la mairie aux heures de permanences téléphoniques.

**ATTENTION :** Les déplacements pour se rendre auprès d'un professionnel de santé sont réservés aux soins urgents ou aux convocations. Les déplacements pour faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement sont limités à une heure par jour et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile. Les amendes pour déplacement sans motif valable sont portées à 1500 euros en cas de récidive dans les quinze jours.

**SIROM : RAMASSAGE DES POUBELLES** , aux jours habituels à partir de 5 h 30. Le ramassage des sacs jaunes est suspendu. Les déchetteries et dépôts de déchets verts sont fermés.



## Coronavirus-COVID 19

### APPEL aux entreprises

**En manque de masques et autres matériels de protection, les professionnels de santé ont besoin de vous !**

>> Vous êtes une entreprise du territoire et souhaitez donner du matériel de protection ?

- Blouses / Combinaisons papiers
- Lingettes désinfectantes et/ou détergentes
- Gants / Lunettes de protection
- Lavettes ou serviettes à usage unique
- Sprays et bidons désinfectants



>> Vous êtes personnel soignant et avez des besoins en matériel de protection ?

Un numéro unique à contacter : 06 24 41 06 06 - [stephanie.palomba@cchf.fr](mailto:stephanie.palomba@cchf.fr)

Il est autorisé de se déplacer pour aller donner son sang sur les sites de collecte de l'EFS, sous réserve de remplir l'attestation officielle ou une déclaration sur l'honneur indiquant que vous allez donner votre sang, au motif de l'assistance aux personnes vulnérables. L'attestation sera validée sur place. Adresse du Centre de collecte: 930 Avenue de Rosendaël Jacques Collache, 59240 Dunkerque Tél. 0800.109.900

**PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES, RESTEZ CHEZ VOUS.**

*le site de la commune est mis à jour au fur et à mesure des nouvelles directives . Pensez à le consulter régulièrement. Pour nous contacter : [nieurletinfo@gmail.com](mailto:nieurletinfo@gmail.com)*

*Le Comité de Rédaction : La Commission Information & Culture*

Mairie de Nieurlet 03.21.88.33.92 – Courriel : [nieurlet.mairie@orange.fr](mailto:nieurlet.mairie@orange.fr)

Site IPNS (ne pas jeter sur la voie publique) - 03/2020